

Date de dépôt: 20 octobre 2004

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Jacques Pagan : Ces riches qui appauvrissent Genève par leur départ. Exode fiscal

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 septembre 2004, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Mon interpellation s'adresse à Mme Martine Brunschwig Graf, elle porte le titre suivant: «Ces riches qui appauvrissent Genève... par leur départ». Cette interpellation est urgente, vu l'actualité du débat sur le budget 2004 et la nécessité pour l'Etat de préserver, dans la mesure du possible, ses sources de financement.

La fiscalité croissante, l'imposition en constante progression sous forme de taxes et de redevances de toutes sortes, les impôts successoraux élevés, etc., font que de nombreux contribuables, des personnes physiques très fortunées ou disposant de revenus particulièrement élevés ont quitté Genève pour aller s'installer à l'étranger, à Monaco notamment - on a appris récemment qu'une de nos joueuses préférées en Suisse venait de s'y installer - ou dans un autre canton suisse.

Sans violer le secret fiscal par lequel il est tenu, le département des finances peut-il répondre aux cinq questions suivantes ?

Premièrement, depuis les dix dernières années, combien de tels contribuables ont-ils quitté Genève pour des lieux fiscaux plus cléments, décès mis à part bien évidemment ?

Deuxièmement, depuis les dix dernières années, quelle est la manne fiscale qui a pu ainsi échapper au canton et à la Confédération - impôts sur le revenu et la fortune, impôts successoraux - du fait de ces départs ?

Troisièmement, depuis les dix dernières années, à quel montant peut être estimée la masse totale des dépenses annuelles dont notre canton a été privé du fait de ces mêmes départs ?

Quatrièmement, est-il exact que cet exode fiscal est en augmentation depuis les trois ou quatre dernières années ?

Enfin, quelles mesures le département entend-il prendre ou proposer pour limiter cet exode et encourager les personnes disposant de gros revenus et d'une importante fortune à venir s'établir à Genève ?

Les notions de contribuables très fortunés ou disposant de revenus très importants concernent à notre sens les personnes physiques disposant d'une fortune mobilière supérieure à 5 millions de francs, et de revenus annuels supérieurs à 1 million.

Je vous remercie de votre réponse.

Réponse du Conseil d'Etat

L'interpellation urgente de Monsieur le député Jacques Pagan rappelle celle non écrite qu'il avait déposée le 18 septembre 2003. Celle-ci soulève, une nouvelle fois les questions relatives à la migration fiscale des riches contribuables auxquelles il reste difficile de répondre de manière aussi précise que souhaitée.

Le Conseil d'Etat ne peut aujourd'hui que confirmer les chiffres articulés alors, soit que le nombre de contribuables dont le revenu est supérieur à F 1'000'000.- est passé de 221 en 1998 à 543 en 2001. S'agissant des fortunes supérieures à F 1'000'000.-, ce chiffre est passé de 6'383 en 1998 à 10'051 en 2001. Il n'est en effet pas possible, en l'état actuelle des données, de donner des chiffres plus précis pour les dix dernières années. L'on ne peut que constater que ce nombre de « riches » contribuables est en constante augmentation, et qu'il n'y a donc pas eu perte de manne fiscale durant ces années.

Ces chiffres ne donnent, par ailleurs, qu'une progression nette, le Conseil d'Etat n'est pas en mesure de connaître ni les causes des départs et des arrivées de contribuables, ni les raisons qui font que le nombre de ces contribuables augmente à Genève.

Par contre, deux précisions peuvent être faites concernant les affirmations formulées par M. Pagan.

Premièrement, le fait « qu'une de nos joueuses préférées en Suisse vienne de s'installer à Monaco » mérite d'être clarifié. Soit il s'agit d'une joueuse suisse, et il faut relever et admettre que l'attrait fiscal offert sous d'autres cieux est le pendant de l'imposition selon la dépense. Soit il s'agit d'une joueuse étrangère, et alors il serait faux d'ignorer la concurrence fiscale internationale et le fait que la Suisse ne peut pas accueillir tous les candidats à l'économie d'impôts.

Au surplus, comparer Genève à un paradis fiscal aussi notoire que Monaco résulte d'une erreur de jugement, ne serait-ce qu'en regard des discussions nourries au sein de l'OCDE concernant le « harmful tax competition ».

Deuxièmement, s'agissant des mesures qui devraient être prises pour limiter l'exode et encourager les gros contribuables à s'installer à Genève, il y a lieu de rappeler celles déjà mises en œuvre, comme l'IN 111 qui a réduit l'imposition cantonale sur le revenu de 12% , ainsi que l'abolition des droits de succession et donation en ligne directe qui procède également de l'attractivité fiscale.

Enfin, sans pouvoir le démontrer eu égard au secret fiscal, le Conseil d'Etat peut vous assurer que ces derniers mois plusieurs contribuables importants ont envisagé, et déjà effectué pour certains, leur retour à Genève.

A titre purement informatif, la réponse à cette interpellation aura demandé deux heures de travail administratif.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Robert Cramer

Secrétariat du Grand Conseil**IUE 120**

Interpellation présentée par le député:

M. Jacques Pagan

Date de dépôt: 22 septembre 2004

Interpellation urgente écrite**Ces riches qui appauvrissent Genève par leur départ.****Exode fiscal**

Mon interpellation s'adresse à Mme Martine Brunshwig Graf, elle porte le titre suivant: «Ces riches qui appauvrissent Genève... par leur départ». Cette interpellation est urgente, vu l'actualité du débat sur le budget 2004 et la nécessité pour l'Etat de préserver, dans la mesure du possible, ses sources de financement.

La fiscalité croissante, l'imposition en constante progression sous forme de taxes et de redevances de toutes sortes, les impôts successoraux élevés, etc., font que de nombreux contribuables, des personnes physiques très fortunées ou disposant de revenus particulièrement élevés ont quitté Genève pour aller s'installer à l'étranger, à Monaco notamment - on a appris récemment qu'une de nos joueuses préférées en Suisse venait de s'y installer - ou dans un autre canton suisse.

Sans violer le secret fiscal par lequel il est tenu, le département des finances peut-il répondre aux cinq questions suivantes ?

Premièrement, depuis les dix dernières années, combien de tels contribuables ont-ils quitté Genève pour des cieux fiscaux plus cléments, décès mis à part bien évidemment ?

Deuxièmement, depuis les dix dernières années, quelle est la manne fiscale qui a pu ainsi échapper au canton et à la Confédération - impôts sur le revenu et la fortune, impôts successoraux - du fait de ces départs ?

Troisièmement, depuis les dix dernières années, à quel montant peut être estimée la masse totale des dépenses annuelles dont notre canton a été privé du fait de ces mêmes départs?

Quatrièmement, est-il exact que cet exode fiscal est en augmentation depuis les trois ou quatre dernières années ?

Enfin, quelles mesures le département entend-il prendre ou proposer pour limiter cet exode et encourager les personnes disposant de gros revenus et d'une importante fortune à venir s'établir à Genève ?

Les notions de contribuables très fortunés ou disposant de revenus très importants concernent à notre sens les personnes physiques disposant d'une fortune mobilière supérieure à 5 millions de francs, et de revenus annuels supérieurs à 1 million.

Je vous remercie de votre réponse.